

Date de convocation :  
17 mai 2019

**Séance du 24 mai 2019**

**Président : M. Xavier ODO**

Date d'affichage :  
17 mai 2019

**Secrétaires : Marie MARTINEZ et Pia BOIZET**

Nombre de conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 22

**Présents : Mmes – MM. :**

Xavier **ODO**, Magali **LANGLOIS**, Maxime **MONTET**, Marie **MARTINEZ**, Frédéric **SERRA**, Najoua **AYACHE**, Guillaume **MOULIN**, Isabelle **GAUTELIER**, Marie-Claude **MASSON**, Bruno **ZIEGLER**, Sylvie **ARTICO**, Marcel **VAGANAY**, Irène **DARRE**, Marie Line **JULLIEN**, Arnaud **TREDEZ**, Christian **GOUBERT**, Laurent **SERVONNET**, José **PIERROT**, Pia **BOIZET**, Martine **NAZARET**, Hervé **NOUZET**, Roger **FRETY**

**Ont donné procuration : Mmes – MM. :**

Bernard **CHIPIER** à Marie **MARTINEZ**, Georges **BURTIN** à Marcel **VAGANAY**, Florence **MARINIER** à Frédéric **SERRA**, Gaëlle **BLAISON-GHEYSSENS** à Isabelle **GAUTELIER**, Catherine **VERZIER** à Pia **BOIZET**, Céline **LAVILLE** à Magali **LANGLOIS**, Djamel **MESAI MOHAMMED** à Najoua **AYACHE**

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

**GARANTIE D'EMPRUNT POUR LA SOCIÉTÉ ALLIADE HABITAT -  
FINANCEMENT DE L'OPÉRATION DE RÉHABILITATION DE 108 LOGEMENTS  
11 RUE PASTEUR**

Considérant que par courrier en date du 12 avril 2019, le secrétaire général de la société Alliage Habitat a sollicité la garantie de la Ville pour un emprunt que la société se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignation pour le financement de l'opération de réhabilitation du parc social public de 108 logements, situés 11 rue Pasteur à Grigny ;

Considérant que la Ville est sollicitée pour une garantie à hauteur de 15% de l'emprunt, soit 910 462,80 euros ;

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la demande formulée par le secrétaire général de la société Alliage Habitat en date du 12 avril 2019,

Vu la lettre d'offre de la Caisse des dépôts et consignations,

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Ville de Grigny accorde sa garantie à hauteur de 15 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 6 069 752 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation de 108 logements située 11 rue Pasteur à Grigny

Article 2 : Les caractéristiques financières de chaque ligne du prêt sont les suivantes :

## Ligne du prêt 1

Ligne du prêt : Montant :	PAM 6 069 752 euros
Si sans préfinancement : Durée totale :	25 ans
Périodicité des échéances	Annuelle
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +0,60% <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %</i>
Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts prioritaires
Modalités de révision	« Double révisabilité » (DR)
Taux de progressivité des échéances	Si DR : de -3 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A). <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A.</i>

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le conseil s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Article 5 : Le conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt signé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 29 voix pour.

29 POUR

GROUPE



ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES PRÊTS

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES



Dossier n° : U068623  
Suivi par : GASSAMA Mama  
Tél. : 04 72 11 49 23  
Email : mama.gassama@caissedesdepots.fr

MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL  
ALLIADÉ HABITAT  
173 AVENUE JEAN JAURES  
69384 LYON CEDEX 07

LYON, le 17 décembre 2018

**Objet : Financement de l'opération de Réhabilitation de 108 logement(s), située 11 rue pasteur à 69520 GRIGNY.**

Monsieur le Directeur Général,

Vous avez bien voulu nous solliciter pour le financement cité en objet, ce dont je vous remercie.

Sur la base des informations que vous nous avez transmises, je vous informe que la Caisse des Dépôts est en mesure de contribuer au financement de votre opération.

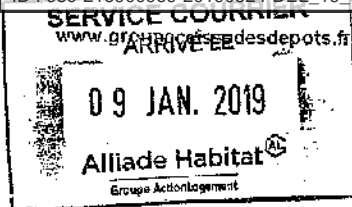
Vous trouverez en pièces jointes les informations relatives à notre offre, notamment les caractéristiques financières et la liste des documents à nous transmettre afin d'établir le contrat.

Restant à votre entière disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.

  
Olivier MOREL  
Directeur Territorial

Pièces jointes :

- Documents à produire et conditions préalables
- Caractéristiques financières du financement Caisse des Dépôts
- Montage de garantie
- Plan de financement de l'opération



Envoyé en préfecture le 29/05/2019

Reçu en préfecture le 29/05/2019

Affiché le

**SLOW**

ID : 069-216900969-20190524-DEL\_19\_063-DE

[www.groupecaissedesdepots.fr](http://www.groupecaissedesdepots.fr)

**GROUPE**



**ÉTABLISSEMENT PUBLIC**

**DIRECTION DES PRÊTS**

**DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES**

**Dossier n° U068623**

**Opération : Grigny-RH-108lgs-69520 (n° 5072986)**

**Date limite de validité de l'offre : 17/12/2019**

**Montant total du financement CDC : 6 069 752,00 €**

**Date limite de validité de la cotation : 17/12/2019**

## **Documents à produire et conditions préalables**

### **Documents à produire et conditions préalables à l'émission des contrats de prêts**

- permis de construire purgé de tout recours

### **Documents à produire et conditions préalables au versement des fonds**

- Garantie(s) conforme(s)



ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
 DIRECTION DES PRÊTS

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES

Dossier n° U068623  
 Opération : Grigny-RH-108lgs-69520 (n° 5072988)  
 Date limite de validité de l'offre : 17/12/2019  
 Montant total du financement CDC : 6 089 752,00 €  
 Date limite de validité de la cotation : 17/12/2019

### Caractéristiques financières

Les caractéristiques financières des prêts figurant ci-dessous sont susceptibles d'être modifiées à la demande de l'emprunteur sous réserve d'un accord du prêteur lors de la contractualisation.

#### Proposition n°1 - 1 prêt(s)

Offre CDC			
Caractéristiques	PAM		
Enveloppe	-		
Montant	6 089 752 €		
Commission d'instruction	0 €		
Durée de la période	Annuelle		
Taux de période	1,35 %		
TEG <sup>1</sup>	1,35 %		
<b>Phase d'amortissement</b>			
Durée	25 ans		
Index <sup>2</sup>	Livret A		
Marge fixe sur index	0,6 %		
Taux d'intérêt	Livret A + 0,6 %		
Périodicité	Annuelle		
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (Intérêts différés)		
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle		
Modalité de révision	DR		
Taux de progressivité des échéances	0 %		

1 L'Emprunteur est informé que, conformément à la réglementation en vigueur, le Taux Effectif Global (TEG) susmentionné, calculé selon un mode proportionnel et sur la base du nombre de jours exacts de la durée de la période mis en rapport avec l'année civile (soit "Exact/365"), est fourni à titre indicatif en tenant compte de l'ensemble des commissions, rémunérations et frais, dont les frais de garantie calculés sur la base du montage de garantie prévu dans le tableau ci-après, supportés par l'Emprunteur et portés à la connaissance du Prêteur lors de l'instruction de chaque Ligne du Prêt et qu'il est susceptible d'être actualisé à l'émission du contrat de prêt. Toutefois, ce TEG indicatif ne saurait être opposable au Prêteur en cas de modification des Informations portées à sa connaissance.

2 A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission de la présente Lettre d'Offre est de 0,75 % (Livret A).



ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
 DIRECTION DES PRÊTS

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES

Dossier n° U068623  
 Opération : Grigny-RH-108lgts-69520 (n° 5072986)  
 Date limite de validité de l'offre : 17/12/2019  
 Montant total du financement CDC : 6 069 752,00 €  
 Date limite de validité de la cotation : 17/12/2019

### Montage de garantie

*Les garanties des prêts indiquées ci-dessous sont susceptibles d'être modifiées à la demande de l'emprunteur sous réserve d'un accord du prêteur lors de la contractualisation.*

Type de garantie	Dénomination / Désignation	PAM						
		Montant Garantit (€)	Quotité (%)					
Collectivités locales	METROPOLE DE LYON	5 159 289,20	86,00					
Collectivités locales	CMNE DE GRIGNY	910 462,80	15,00					



ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES PRÊTS

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES

Dossier n° U068623  
Opération : Grigny-RH-108lgs-69520 (n° 5072986)  
Date limite de validité de l'offre : 17/12/2019  
Montant total du financement CDC : 6 069 752,00 €  
Date limite de validité de la cotation : 17/12/2019

### Plan de financement de l'opération

Ressources	Montant	%
Total des prêts CDC	6 069 752,00 €	100,00
Total des prêts hors CDC sauf CIL	0,00 €	0,00
Fonds propres	1,00 €	0,00
<b>TOTAL des ressources</b>	<b>6 069 753,00 €</b>	<b>100,00</b>

Envoyé en préfecture le 29/05/2019

Reçu en préfecture le 29/05/2019

Affiché le

**SLOW**

ID : 069-216900969-20190524-DEL\_19\_063-DE